



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

DISPOSITIF DE L'U.E.

ERASMUS+ STAGE – Public Post-Bac 2019-2021

Publics concernés

Étudiant

Domaines secondaires

Enseignement supérieur, Europe et international, Mobilité internationale

La Région souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle. Une expérience internationale constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de rechercher un emploi.

Échéances

Tout au long de l'année.

Objectifs

La Région pilote et anime un Consortium d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle. Les mobilités organisées en Europe dans le cadre des cursus sont financées par la Commission Européenne, représentée par l'Agence Erasmus+ France, et la Région.

L'objectif de ce dispositif est de contribuer à la réalisation d'un stage professionnel

à l'étranger, d'une durée de 2 à 12 mois pour les bénéficiaires inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Nouvelle-Aquitaine faisant partie du Consortium régional durant l'année de mobilité.

Bénéficiaires

Tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Nouvelle-Aquitaine faisant partie du Consortium régional durant l'année de mobilité, de la 1ère à la 5ème année (toutes disciplines universitaires et tous niveaux).

- 86 UNIVERSITE DE POITIERS
- 86 ISAE-ENSMA POITIERS
- 86 IRTS POITIERS
- 17 EXCELIA GROUP LA ROCHELLE
- 17 UNIVERSITE DE LA ROCHELLE
- 17 EIGSI LA ROCHELLE
- 79 LYCEE DE LA VENISE VERTE NIORT
- 86 IFSI CHU POITIERS
- 86 UNIVERSITE DE LIMOGES/ENSCI
- 19 IFSI CH USSEL
- 86 IFSI CHU LIMOGES
- 87 POLARIS FORMATION LIMOGES
- 87 - 3 IL GROUPE LIMOGES
- 87 ENSA LIMOGES
- 33 LYCEE VICTOR LOUIS TALENCE
- 23 LYCEE RAYMOND LOEWY
- 33 LYCEE GUSTAVE EIFFEL
- 24 CCI DORDOGNE - Ecole hôtelière du Périgord

Modalités

QUEL EST LE MONTANT ?

- L'aide régionale sera accordée sous la forme d'une bourse. Le montant de la bourse est fixé à :

- 450€/mois pour le groupe pays 1
- 400€/mois pour le groupe pays 2
- 350€/mois pour le groupe 3

Règle de calcul : 1 mois équivaut à 30 jours

En cas de mois incomplet : $(450 \text{ ou } 400 \text{ ou } 350 \text{ €/}30) \times \text{nombre de jours de stage dans le mois}$

Le versement de la bourse s'effectuera en 2 fois :

- 80% après instruction du dossier
- Solde au plus tard 45 jours après remise des documents de fin de stage suivants :
- Contrat pédagogique après la mobilité
- Rapport détaillé du participant à compléter par l'étudiant via l'application

Mobility Tool

QUELS SONT LES CRITÈRES DE SÉLECTION ?

Conditions d'éligibilité :

- Étudiant inscrit régulièrement dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant au programme Erasmus+.
- Ne pas bénéficier, pour le même stage, d'une autre aide à la mobilité de la Région Nouvelle-Aquitaine.

- Durée du stage de 2 à 12 mois dans l'un des pays suivants :

- Groupe 1 :

Danemark, Irlande, Finlande, Suède, Royaume-Uni, Liechtenstein, Norvège, Islande, Luxembourg.

- Groupe pays 2:

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.

• Groupe pays 3 :

République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

- Dépôt de la demande sur internet avant la date de début du séjour. Les demandes soumises à la Région au-delà de la date de début de séjour sont déclarées irrecevables.

- La candidature individuelle doit être validée par l'établissement d'enseignement ou de formation.

Correspondants

Service Relation à l'Usager

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption